

Décision n°2024-21M-prix

Relative à l'attribution des prix lors de la remise des diplômes 2023-2024_FEG

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,
Vu l'extrait du procès-verbal du conseil de l'UFR de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 18 juin 2021, relatif à l'attribution des prix attribués dans le cadre de la remise des diplômes 2024,
Vu la décision n°2024/21/Prix portant attribution de prix en date du 14 novembre 2024,

Considérant l'erreur matérielle contenue dans la décision initiale n°DAJI/2024/Décision/Prix/21 en date du 14 novembre 2024,

Considérant en conséquence qu'il convient de modifier la décision initiale susvisée,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont ajoutés deux étudiants à la liste des lauréats mentionnée à l'article 1^{er} de la décision initiale susvisée :

Parcours TALENTS Mareille :

- **CHAKIRA Sarah (13015931) 100€**
- **LAVARRIERE Elodie (22036472) 100€**

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n° DAJI/2024/Décision/Prix/21 restent inchangées.

Article 3 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 27 novembre 2024


Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

Publiée le : **05 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **05 DEC. 2024**